



Politique de confidentialité relative aux données biométriques

Le CN (la « Compagnie »)¹ peut recueillir, stocker et utiliser des données biométriques à des fins professionnelles et les divulguer dans certaines circonstances. La présente politique explique ce que cela signifie pour vous et la façon dont vous consentez aux activités du CN à cet égard. Cette politique est communiquée aux membres du personnel avant la collecte de données biométriques.

En signant l'attestation jointe à la présente politique, vous consentez à la collecte, au stockage, à l'utilisation et à la divulgation de vos données biométriques en vertu des lois et des règlements fédéraux, étatiques ou locaux qui s'appliquent à la collecte, au stockage, à l'utilisation et à la divulgation de données biométriques.

Qu'est-ce que les données biométriques?

Les données biométriques sont fondées sur des caractéristiques humaines, comme les yeux, les empreintes digitales ou la voix, qui permettent d'identifier une personne. Les « données biométriques » au sens de la présente politique comprennent les « identifiants biométriques » et les « renseignements biométriques ».

- « Identifiant biométrique » s'entend d'une lecture de la rétine ou de l'iris, d'une empreinte digitale, d'une empreinte vocale ou d'un balayage de la géométrie de la main ou du visage ou d'autres traits physiologiques. Les identifiants biométriques ne comprennent pas les échantillons d'écriture, les signatures manuscrites, les photographies, les échantillons biologiques humains utilisés pour des tests ou des dépistages scientifiques, les données démographiques, les descriptions de tatouage ou les descriptions d'attributs physiques comme la taille, le poids ou la couleur des yeux ou des cheveux. Ces identifiants ne comprennent pas non plus les renseignements médicaux ou les renseignements protégés par la *Health Insurance Portability and Accountability Act* de 1996 (HIPAA).
- « Renseignements biométriques » désigne toute information, peu importe la façon dont elle est saisie, convertie, stockée ou partagée, découlant d'un identifiant biométrique.

Utilisation de données biométriques par la Compagnie

La Compagnie peut recueillir, stocker et utiliser des données biométriques pour différentes raisons fondées sur la présente politique. Elle peut, en outre, travailler avec des fournisseurs, des fournisseurs de services ou des titulaires de licence de logiciels pour recueillir, stocker et utiliser des données biométriques. La Compagnie et ces fournisseurs, fournisseurs de services ou

¹ Ce terme englobe l'Illinois Central Railroad Company, la Grand Trunk Western Railroad Company, la Chicago Central & Pacific Railroad Company, Wisconsin Central Ltd., la Bessemer and Lake Erie Railroad Company, et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (collectivement désignées le « CN » ou la « Compagnie » dans la présente politique).

titulaires de licence de logiciel sont collectivement désignés le « Groupe de la Compagnie » dans la présente politique.

Le Groupe de la Compagnie recueillera, stockera et utilisera des données biométriques pour des « utilisations autorisées à des fins professionnelles ».

Une « utilisation autorisée à des fins professionnelles » est une utilisation ayant un lien raisonnable avec le milieu de travail et la gestion du personnel. Cette utilisation comprend, notamment, la consignation du temps et de l'assiduité (p. ex., l'utilisation d'horodateurs biométriques qui enregistrent les empreintes digitales des membres du personnel à titre d'identifiants), l'identification des membres du personnel, la prévention de la fraude, la sécurité du personnel, la sécurité du lieu de travail, la gestion de la performance, le fonctionnement des systèmes internes, et la vérification des antécédents préalable à l'embauche. La Compagnie assurera le stockage et la transmission des données biométriques ainsi que leur protection contre la divulgation en recourant à une norme de diligence raisonnable, tout comme elle le fait pour traiter d'autres renseignements confidentiels et de nature délicate.

Les membres du Groupe de la Compagnie peuvent divulguer des données biométriques à d'autres membres du Groupe. La Compagnie ne communiquera les données biométriques reçues à des personnes ou à des entités externes au Groupe de la Compagnie que dans les cas suivants :

- a. le membre du personnel accepte par écrit que la Compagnie communique ses données biométriques à un tiers;
- b. le membre du personnel approuve une transaction financière qui exige que la Compagnie fournisse ses données biométriques;
- c. les lois fédérales, étatiques ou locales exigent que la Compagnie communique les données biométriques d'un membre du personnel à une personne ou à une entité autorisée par la loi à les recevoir;
- d. la Compagnie doit communiquer les données biométriques d'un membre du personnel à un tiers ou à un tribunal, car elles font l'objet d'une assignation à produire de telles données ou d'une ordonnance du tribunal.

Durée de conservation des données biométriques par la Compagnie

La Compagnie ne conservera les données biométriques que jusqu'à la première des éventualités suivantes :

- la raison invoquée initialement par le Groupe de la Compagnie pour recueillir les données biométriques est satisfaite;
- la période d'au plus trois ans suivant la dernière interaction du membre du personnel avec la Compagnie a pris fin.

Utilisation d'horodateurs d'UKG

La Compagnie utilise des horodateurs fournis et entretenus par Ultimate Kronos Group (« UKG »). Ces horodateurs numérisent les empreintes digitales des membres du personnel et utilisent une technologie sécurisée qui génère une représentation mathématique codée de ces numérisations. Les données sont stockées dans l'horodateur et dans un serveur infonuagique sécurisé fourni par Google Inc. et ne peuvent ni être utilisées ni être transformées en empreintes digitales réelles. Pour assurer la fonctionnalité du système de pointage, UKG utilise des sous-traitants (www.ukg.com/workforce-dimensions/agreement/subprocessors). UKG et ses sous-traitants ont accès à ces données. UKG protège les renseignements personnels, comme il est indiqué dans sa politique sur la protection des renseignements personnels à l'adresse www.UKG.com/privacy-policy, et dans sa politique sur la sécurité à l'adresse www.kronos.com/security. UKG, ses sous-traitants et Google Inc. sont tous membres du « Groupe de la Compagnie » tel que défini dans la présente politique.

Les horodateurs d'UKG ne sont pas la seule technologie que la Compagnie et d'autres membres du Groupe de la Compagnie peuvent utiliser pour recueillir, stocker et utiliser des données biométriques en vertu de la présente politique. La Compagnie et d'autres membres du Groupe de la Compagnie peuvent utiliser d'autres types de technologies qui ne sont pas expressément mentionnés dans la présente politique.